

TRE GARUAN

- chapel 1809

- état des Biens 1814

A Tregarvan Le 25 8bre 1808

Le maire de Tregarvan

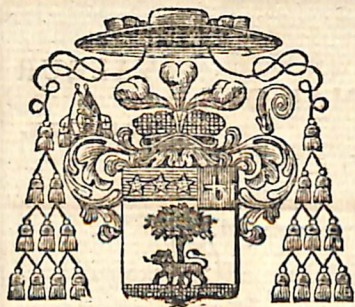
a Monsieur L'évêque de
Quimper

Monsieur

J'en ai reçu votre lettre en date du 7 8bre
par laquel vous demander un état des église
et presbiteres des succursales supprimés -
nous avons une église en raparation que nous
conservons et nous désirions de conserver
point de presbiteres ni jardin nous pouvons
fournir au pretre un maison et un jardin
à *Lusages* du paye avec bretemnt de
deux cent francs par an Les principaux
des habitant en desire point d'autre église
notre presbiteres aliéner
J'ai l'honneur de vous saluer avec consideration

M. Kneis
maire

Quimper , le 7 Juyn 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande, Monsieur, de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir, le plutôt possible, les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens, pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous exhorter à correspondre, avec promptitude, aux vues bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Évêque de Quimper.

ÉTAT des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

NOMS des PAROISSES.	BIENS RURAUX.	MAISONS.	VALEUR CAPITALE.	PRODUIT ANNUEL.	RENTES RESTITUÉES.	RENTES par LEGS et DONATIONS.	RENTES de FONDATIONS.	CHARGES.	REVENU NET.	OBSERVATIONS.
<u>Tregarwan</u>										M. Moreau Desservant D'Argol m'a certifié que cette fabrique n'a aucun revenu & que l'Eglise menace ruine & se trouve dans l'état du plus grand délablement Crozon 10. juillet 1814 Donnin Lucie